

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1209

21 juin 2006

SOMMAIRE

Air Diagnostics Technologies S.A., Luxembourg ..	58010	Indoor Montage, S.à r.l., Echternach	58002
Atasonic S.A., Luxembourg	58027	Irman Finance S.A., Luxembourg	57990
Atradi S.A., Soleuvre	57986	Irman Finance S.A., Luxembourg	57991
Baumert, S.à r.l., Luxembourg	57999	LaSalle UK Property Company III, S.à r.l., Luxem- bourg	58013
Bayer Finance S.A.H., Luxembourg	58000	LaSalle UK Property Company III, S.à r.l., Luxem- bourg	58015
Brasserie-Pizzeria Matarrese, S.à r.l., Larochette .	58019	Limalux S.A., Luxembourg	58012
Bridge Services, S.à r.l., Luxembourg	58021	LSF Quintet Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	57993
C.A.E. Luxembourg S.A.H., Luxembourg	58000	LSF Quintet Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	57995
C.F.I.M. Compagnie Financière d'Investissements Mobiliers S.A., Luxembourg	58027	Mandelieu S.A., Luxembourg	58001
Cars Benelux S.A., Steinfort	58008	Neue Hecro, GmbH, Dudelange	58015
Cars Benelux S.A., Steinfort	58008	Nomovida S.A., Luxembourg	58008
Cedobar 2, S.à r.l., Luxembourg	58020	Numax S.A., Luxembourg	58011
CRV Corporation, S.à r.l., Luxembourg	58026	Obanosh S.A.H., Luxembourg	58031
D8 Park, S.à r.l., Luxembourg	58021	(L')Occitane International S.A., Luxembourg ...	58032
Demaison S.A., Machtum	57986	Orni Invest S.A.H., Luxembourg	58032
Equilux S.A., Doncols	57992	Pearfin S.A., Luxembourg-Kirchberg	58020
Equilux S.A., Doncols	57992	PMT Europe, S.à r.l., Knaphoscheid	57993
Equilux S.A., Doncols	57992	PricewaterhouseCoopers Management Consul- tants (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	57995
Equilux S.A., Doncols	57992	Prodema S.A., Soleuvre	57991
Eurold, S.à r.l., Luxembourg	58028	Promotions Bourgard, S.à r.l., Lamadelaine	57993
Finiber S.A.H., Luxembourg	58007	Quiltstuff, S.à r.l., Bereldange	58029
Geis Cargo International Asia, GmbH, Luxem- bourg	58012	R & C & Partners S.A., Luxembourg	58027
Geis Cargo International Luxembourg, GmbH, Luxembourg	58012	S.M.R.L. Holding S.A., Luxembourg	58027
Gimpel + Partner Ingenieurgesellschaft m.b.H., Berdorf	57991	Saca S.A., Luxembourg	58019
Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l., Lu- xembourg	58021	SREI (Retail Europe), S.à r.l., Luxembourg	58001
Green Park Luxembourg Holding 2, S.à r.l., Lu- xembourg	58002	SREI (Southern Europe), S.à r.l., Luxembourg ...	58018
Hübner Pianos, S.à r.l., Luxembourg	58019	SREP (France), S.à r.l., Luxembourg	58020
Imperium Holdings S.A., Senningerberg	57997	Steelfin S.A., Luxembourg	57991
		Titane Finances S.A., Luxembourg	57997
		Travel Writer, S.à r.l., Bascharage	58017
		Waterview, S.à r.l., Luxembourg	58016
		Zigolo S.A., Luxembourg	57986

57986

ATRADI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.144.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2006.

Signature.

(032889/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

DEMAISON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6841 Machtum, 35, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 78.849.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2006.

Signature.

(032890/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

ZIGOLO, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 115.419.

STATUTS

L'an deux mille six, le six février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société NIBBIO HOLDING, société anonyme avec siège à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, représentée aux fins des présentes par deux de ses administrateurs, Messieurs Nico Becker et Guy Schosseler;

2) Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous la forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ZIGOLO.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II.- Capital - Actions - Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires sous les conditions prévues par la loi.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopie, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il, a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de telle ou telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs et par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant

à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemniserà tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement supportées par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou, pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne serait pas indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de négligence grave. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir ferait valoir.

Titre IV.- Surveillance

Art. 19. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 20. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 21. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de septembre de chaque année, à dix heures, et pour la première fois en l'an deux mille sept.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 23. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 24. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 25. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Art. 26. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 27. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 28. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la société jusqu'au trente et un mars deux mille sept.

Chaque année, le trente et un mars, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 29. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 30. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 31. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 32. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire ainsi qu'il suit aux quinze mille (15.000) actions représentant le capital social:

1) La société anonyme NIBBIO HOLDING, préqualifiée, quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	14.999
2) Monsieur Luciano Dal Zotto, prénommé, une action	1
Total: quinze mille actions	15.000

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte, est estimé à la somme de dix-huit mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1. Le Conseil d'administration est composé de trois membres. Sont nommés administrateurs pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2007 statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2007:

- a) Monsieur Luciano Dal Zotto, prénommé;
- b) Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim;
- c) Monsieur Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange.

2. Est désignée comme Commissaire aux comptes pour un terme d'une année:

- Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, demeurant à L-8540 Ospern.

3. L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à l'un ou plusieurs de ses membres.

4. L'adresse du siège social de la société est fixée 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Dal Zotto, N. Becker, G. Schosseler, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 février 2006, vol. 914, fol. 66, case 2. – Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 mars 2006.

G. d'Huart.

(033482/207/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

IRMAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 97.914.

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IRMAN FINANCE S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 97.914 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, transférée à Luxembourg par acte reçu de Maître Joseph Elvinger, en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 150 du 5 février 2004.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cent trente-deux (432) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante-trois mille deux cent euros (EUR 43.200,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la date d'assemblée générale annuelle et modification subséquente de l'article 9 des statuts.

2. Démission d'un administrateur, décharge à lui donner et nomination d'un nouvel administrateur en son remplacement.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux nouvelles dispositions législatives prescrivant l'approbation des comptes annuels endéans six mois après la clôture de chaque exercice comptable, l'assemblée générale décide de modifier la date d'assemblée générale annuelle qui sera désormais fixée au 1^{er} décembre de chaque année à 11:30 heures.

En conséquence, l'article 9 des statuts est modifié de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} décembre à 11:30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

Il est pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat d'administrateur.

Par décision spéciale, décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy, France, et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg est nommé en son remplacement.
Il poursuivra le mandat de son prédécesseur.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-huit heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 91, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 4 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(033693/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

IRMAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 97.914.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 417 du 28 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(033694/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

GIMPEL + PARTNER INGENIEURGESELLSCHAFT m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 8, An der Laach.

R. C. Luxembourg B 98.212.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2006.

Signature.

(032895/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

PRODEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 70.155.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2006.

Signature.

(032897/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

STEELFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 88.415.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 16 mars 2006 que:

- La cooptation de Maître Charles Duro aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033230/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

EQUILUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R. C. Luxembourg B 4.892.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Diekirch, le 20 mars 2006, réf. DSO-BO00149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 avril 2006.

Signature.

(033177//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

EQUILUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R. C. Luxembourg B 4.892.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Diekirch, le 20 mars 2006, réf. DSO-BO00150, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 avril 2006.

Signature.

(033181//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

EQUILUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R. C. Luxembourg B 4.892.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 20 mars 2006, réf. DSO-BO00151, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 avril 2006.

Signature.

(033184//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

EQUILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R. C. Luxembourg B 4.892.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 20 mars 2006, réf. DSO-BO00152, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 avril 2006.

Signature.

(033185//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

EQUILUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R. C. Luxembourg B 4.892.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 20 mars 2006, réf. DSO-BO00153, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 avril 2006.

Signature.

(033187//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

EQUILUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R. C. Luxembourg B 4.892.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 20 mars 2006, réf. DSO-BO00154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 avril 2006.

Signature.

(033189//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

57993

PROMOTIONS BOURGARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren.
R. C. Luxembourg B 57.488.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2006.

Signature.

(032898/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

PMT EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 9, Cité Im Dahl.
R. C. Luxembourg B 99.763.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2006.

Signature.

(032900/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

LSF QUINTET INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 111.284.

In the year two thousand and six, on the twentieth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 17 March 2006, and

2) F4O4 HOLDING, an exempt company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Takehisa Tei,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 17 March 2006, (the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF QUINTET INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 111.284, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen dated 13 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 205 of 28 January 2006, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 22 February 2006, which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company and to pay a share premium; and
2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,581,875.- (one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and seventy-five Euro) represented by 12,654 (twelve thousand six hundred and fifty-four) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) by an amount of EUR 419,125.- (four hundred nineteen thousand one hundred and twenty-five Euro) to an amount of EUR 2,001,000.- (two million and one thousand Euro) by way of the issuance of 3,353 (three thousand three hundred and fifty-three) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each, and to pay a share premium of EUR 57.63 (fifty-seven Euro and sixty-three cents).

F4O4 HOLDING expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 3,353 (three thousand three hundred and fifty-three) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. so that the amount of EUR 419,182.63 (four hundred nineteen thousand one hundred eighty-two Euro and sixty-three cents) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. holds 16,007 (sixteen thousand and seven) ordinary shares and F4O4 HOLDING holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,001,000.- (two million and one thousand Euro), represented by 16,007 (sixteen thousand and seven) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Melle Francine Ewers, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 mars 2006,

et

2) F4O4 HOLDING, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Takehisa Tei,

ici représentée par Melle Francine Ewers, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 17 mars 2006,

(les Associés),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF QUINTET INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.284, constituée selon acte de Maître André Schwachtgen du 13 octobre 2005 (la Société), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 205 du 28 janvier 2006, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 22 février 2006 qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société et paiement d'une prime d'émission; et
2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.581.875,- (un million cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 12.654 (douze mille six cent cinquante-quatre) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 419.125,- (quatre cent dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 2.001.000,- (deux millions mille euros) par voie d'émission de 3.353 (trois mille trois cent cinquante-trois) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 57,63 (cinquante-sept euros et soixante-trois cents).

F4O4 HOLDING renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 3.353 (trois mille trois cent cinquante-trois) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 419.182,63 (quatre cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-deux euros et

soixante-trois cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. détient 16.007 (seize mille sept) parts sociales ordinaires et F4O4 HOLDING détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.001.000,- (deux millions mille euros) représenté par 16.007 (seize mille sept) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 73, case 2. – Reçu 4.191,83 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(034745/230/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

LSF QUINTET INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 111.284.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 367 du 20 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(034746/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 31,250.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 47.346.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium

«the proxy»

acting as a special proxy of IBM BELGIUM S.A.; a company incorporated under the Law of Belgium, having its registered office at 18, rue Woluwedal, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, Bruxelles, Belgium

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 47.346, has been incorporated by deed enacted on the 11th of April 1994.

II.- That the subscribed share capital of the «société à responsabilité limitée», PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. amounts currently to EUR 31,250 (thirty-one thousand two hundred fifty Euro), represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares with a nominal par value of EUR 25 each, fully paid up.

III. - That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the financial statements of the company as at June 30, 2005 are hereby approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mr Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de IBM BELGIUM S.A., dont le siège est établi au 18, rue Woluwedal, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, Bruxelles, Belgique

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 47.346, a été constituée suivant acte reçu le 11 avril 1994.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.250 (trente et un mille deux cent cinquante euros), représentés par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 25, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que les états financiers de la société au 30 juin 2005 sont ici approuvés.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 96, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Elvinger.

(033578/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

57997

TITANE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.615.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

«la mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de TICOBAY S.A., ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparants, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société anonyme de droit luxembourgeois TITANE FINANCES S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 90.615, ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu le 4 décembre 2002, par acte du notaire instrumentant.

2.- Que le capital social de la société anonyme TITANE FINANCES S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cents dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3.- Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme TITANE FINANCES S.A.

4.- Que par la présente, son mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5.- Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme TITANE FINANCES S.A., déclare que tout le passif de la société est réglé.

6.- Que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, son mandant déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7.- Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9.- Que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

J. Elvinger.

(033649/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

IMPERIUM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 80.894.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of March.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company IMPERIUM HOLDINGS S.A., with registered office in L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 80.894, incorporated pursuant to a deed of M^e Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on the 1st of March 2001, published in the Mémorial C number 840 of the 3rd of October 2001.

The meeting is presided by Mr Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

57998

Agenda:

- 1.- Transfer of the registered office of the company to L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 2.- Amendment of the 2nd paragraph of article 1 of the articles of association.
- 3.- Statutory nominations.
- 4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company to L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, and subsequently to amend the 2nd paragraph of article 1 of the articles of association as follows:

«**Art. 1. (2nd paragraph).** The registered office is established in Luxembourg.»

Second resolution

The meeting decides to accept, with effect on October 31st, 2005, the resignation of Mr Thierry Schmit, Ms Geneviève Baué and Ms Armelle Beato as directors of the company and to accord them full and entire discharge for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting decides to appoint, with effect on November 1st, 2005 as new directors of the company:

- a) Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, born in Ettelbruck, on the 27th of March 1973, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
- b) Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, born in Jena (Germany), on the 12th of December 1939, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
- c) Mr Romain Wagner, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 26th of June 1967, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

The mandates of the directors so nominated will expire at the general annual meeting in the year 2011.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMPERIUM HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.894, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 1^{er} mars 2001, publié au Mémorial C numéro 840 du 3 octobre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Wagner, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hans-Martin Kuske, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

57999

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la société à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 2.- Modification du 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Nominations statutaires.
- 4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. (2^e alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter, avec effet au 31 octobre 2005, la démission de Monsieur Thierry Schmit, de Mademoiselle Geneviève Baué et de Mademoiselle Armelle Beato comme administrateurs de la société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet au 1^{er} novembre 2005, comme nouveaux administrateurs de la société:

- a) Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, né à Ettelbruck, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
- b) Monsieur Hans-Martin Kuske, expert comptable, né à Jena (Allemagne), le 12 décembre 1939, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
- c) Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Diderrich, H.-M. Kuske, R. Wagner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2006, vol. 536, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junger, le 6 avril 2006.

J. Seckler.

(033407/231/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

BAUMERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 5, rue Felix de Blochausen.

R. C. Luxembourg B 62.583.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(033165//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

BAYER FINANCE S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxembourg B 7.521.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünf, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

Frau Patricia Ceccotti, wohnhaft im Luxembourg, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der BAYER MATERIALSCIENCE A.G., mit Gesellschaftssitz in 51368 Leverkusen, Gebäude WI, Deutschland, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Leverkusen.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigte ersucht den unterzeichneten Notar nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft BAYER FINANCE S.A. mit Sitz in Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter der Nummer B 7.521 gemäß notarieller Urkunde vom 21. Dezember 1966, veröffentlicht gegründet wurde;
- dass das Kapital der Gesellschaft zwei Millionen achtundvierzigtausend Euro (EUR 2.048.000 Zusatz genehmigt,-) beträgt und in viertausend (4.000) Aktien mit einem Nennwert von EUR 512,- je Aktie eingeteilt ist;
- dass sein Vollmachtgeber Eigentümer aller viertausend (4.000) Gesellschaftsanteile wurde und beschlossen hat, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren;
- dass BAYER MATERIALSCIENCE A.G., als Liquidator der Gesellschaft, erklärt dass die Gesellschaftsaktivität beendet wurde, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva, welche eventuell noch zu Lasten des Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder bis zum heutigen Tage unbekannt sind, zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als einziger Gesellschafter getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.
- Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage erteilt.
- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden für eine Dauer von fünf Jahren in L-2086, 23, avenue Monterey aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Ceccotti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 10, case 11. – Reçu 12euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Februar 2006.

J. Elvinger.

(033652/211/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

C.A.E. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 42.540.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 13 mars 2006

L'assemblée maintient la résolution de l'assemblée générale du 12 août 2004 mandatant aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009:

- Monsieur René Stéphane Andrieu, Président du Conseil d'administration et administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature, demeurant 6, Villa Maillot, F-92200 Neuilly-Sur-Seine;
- Monsieur Patrick Rochas, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Maurice Houssa, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- MAZARS, commissaire aux comptes, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035144/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

MANDELIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 101.450.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit mauricien ACCOR INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social à Suite 340-345, Barkly Wharf, Le Caudan, Waterfront, Port-Louis, Republic of Mauritius immatriculée au R.C. de l'île Maurice sous le n° 6/2001/9590; ci-après ACCOR INTERNATIONALE S.A.,

représentée par Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée le 11 octobre 2002, représenté par Madame Johana Bodart.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme luxembourgeoise MANDELIEU S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam, est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le n° 101.450, et a été constituée le 7 juin 2004 par acte du ministère du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 874 du 27 août 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme MANDELIEU S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cent euros), représenté par 3.250 (trois mille deux cent cinquante) actions intégralement libérées de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

III.- Que ACCOR INTERNATIONALE S.A. déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MANDELIEU S.A.

IV.- Que ACCOR INTERNATIONALE S.A. est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que ACCOR INTERNATIONALE S.A. déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

IX.- Que tout porteur d'une expédition du présent acte est habilité à requérir la radiation de l'inscription de la société MANDELIEU S.A. auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Bodart, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 19, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

J. Elvinger.

(033658/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

SREI (RETAIL EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 97.352.

—
Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 21 février 2006

L'associé unique de SREI (RETAIL EUROPE), S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Mark Roerink (avec adresse professionnelle au 206-216 Herengracht, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas), en tant que Gérant, et ce avec effet au 6 février 2006.

Luxembourg, le 21 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

M. van Krimpen / M. Torbick

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO01220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033173/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

INDOOR MONTAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 13, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 104.021.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2006.

Signature.

(032902/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 2, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 115.468.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) V L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Saskia Konsbruck, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 2, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) V L.P., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2006.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
2. Mr John Sutherland, manager, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, with professional address at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg is appointed sole manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den einunddreißigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) V L.P., ein limited partnership bestehend unter dem Recht der Cayman Islands, mit Sitz in c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hier vertreten durch Saskia Konsbruck, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmachten bleiben nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesell-

schaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 2, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben eines Gesellschafters dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen.

Die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 20. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet von BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) V L.P., vorgeannt.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2006.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr tausendfünfhundert Euro geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxemburg.
2. Herr John Sutherland, Geschäftsführer, geboren am 2. Dezember 1964 in Lower Hutt, New Zealand, mit professioneller Adresse in 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxemburg, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 13, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

J. Elvinger.

(034098/211/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

FINIBER S.A.H, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 32.477.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 24 octobre 2005

L'Assemblée nomme les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Pedro Mendes, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de la Rôtisserie, CH-1211 Genève 3;
- Mademoiselle Margrith Giovanoli, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de la Rôtisserie, CH-1211 Genève 3;
- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société MAZARS avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg en remplacement de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035155/636/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

CARS BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 45A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00455, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Signature

(033052/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

CARS BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 45A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00454, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Signature.

(033043/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

NOMOVIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 115.530.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société GLOBAL MANAGERS & CO INC., une société de droit du Panama, établie et ayant son siège à Ricardo Arias Street, Advanced Tower, 11th Floor, Suite B, Panama City, Republic of Panama;

2.- M^e Francesco Olivieri, avocat à la Cour, né le 22 août 1951 à Milan (Italie), demeurant au 4, via Palestro, 50123 Florence (Italie);

tous deux ici représentées par M^e Serge Bernard, avocat à la Cour, établi à L-1661 Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOMOVIDA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de voitures ainsi que de navires de mer et toutes les opérations financières ou commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), divisé en cent (100) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser deux ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. S'il n'est pas révoqué, leur mandat sera reconduit automatiquement quinze jours avant l'expiration.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société sera engagée par la signature collective d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie «A» et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie «B» ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration n'est pas autorisé à verser des acomptes sur dividendes.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- GLOBAL MANAGERS & CO INC., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- M ^e Francesco Olivieri, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Administrateur Catégorie «A»:

- Monsieur Eugenio Forni, avocat, né le 11 juillet 1959 à Modène (Italie), demeurant à I-41100 Modene, via Rondelli Geminiano;

b) Administrateurs Catégorie «B»:

- Monsieur Francesco Olivieri, avocat, né le 22 août 1951 à Milan (Italie), demeurant à I-50123 Florence, Via Palestro, 4;

- Monsieur Antonio Mauro Pifferi, avocat, né le 3 mai 1958 à I-Modena, demeurant à I-Sassuolo, Viale della Pace, 207.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit et celui du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

5.- Le siège social est établi au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bernard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 28CS, fol. 4, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

J. Elvinger.

(034862/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

AIR DIAGNOSTICS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.811.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Frédéric Sicchia, juriste, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SCIENCES AND TECHNOLOGIES VENTURES HOLDING S.A., avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme AIR DIAGNOSTICS TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89.811, a été constituée suivant acte reçu le 16 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1.756 du 10 décembre 2002.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 31.000,-, représenté par 620 actions d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements fi-

nanciers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Sicchia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 9, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

J. Elvinger.

(033654/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

NUMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 42.282.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Viviane Hengel, employée privée, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de NETFLARE LIMITES, ayant son siège social à Saint Vincent and the Grenades, **, 12807 IBC 2005;

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme NUMAX S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 42.282, a été constituée suivant acte reçu le 16 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 104 du 8 mars 1993.

II.- Que le capital social de la société anonyme NUMAX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à CHF 60.000,- (soixante mille francs suisses), représenté par 600 (six cents) actions de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société NUMAX S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte,

Signé: V. Hengel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

J. Elvinger.

(033635/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

GEIS CARGO INTERNATIONAL LUXEMBOURG, GmbH., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.
R. C. Luxembourg B 12.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00455, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Signature.

(033054/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

GEIS CARGO INTERNATIONAL ASIA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.
R. C. Luxembourg B 71.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00462, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Signature.

(033055/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

LIMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.332.

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

«Le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LIMALUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.332, constituée suivant acte reçu le 17 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 613 du 19 avril 2002;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 février 2006;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme LIMALUX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), divisé en 50.000 (cinquante mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 février 2006 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation de capital autorisée et notamment à concurrence de EUR 3.053.000,- (trois millions cinquante-trois mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), à EUR 3.553.000,- (trois millions cinq cent cinquante-trois mille euros), par la création et l'émission de 305.300 (trois cent cinq mille trois cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par CENTOFOLIA FOUNDATION, ayant son siège social à Vaduz (Liechtenstein).

V.- Que les 305.300 (trois cent cinq mille trois cents) actions nouvelles ont été souscrites par CENTOFOLIA FOUNDATION, prédésignée, et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible existant à son profit et à charge de la société LIMALUX S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant la société EWA REVISION S.A., ayant son siège social à L-8060 Bertrange, 36, route de Longwy, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports d'un montant de EUR 3.053.000, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 305.300 actions à émettre en contrepartie.

Bertrange, le 20 février 2006.

Signé: EWA REVISION S.A.

Représentée par Y. Wallers.

Réviseur d'entreprises.»

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 3.553.000,- (trois millions cinq cent cinquante-trois mille euros), divisé en 355.300 (trois cent cinquante-cinq mille trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-quatre mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, vol. 27CS, fol. 77, case 9. – Reçu 30.530 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

J. Elvinger.

(035097/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

LaSalle UK PROPERTY COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 107.841.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mr Eric Biren, expert-comptable, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of LaSalle UK PROPERTY COMPANY III, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.841 (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 April 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 6, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolves (i) to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-two thousand five hundred and twenty Pounds (GBP 82,520.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and three thousand four hundred and forty Pounds (GBP 103,440.-) up to one hundred and eighty-five thousand nine hundred and sixty Pounds (GBP 185,960.-) by the issue of four thousand one hundred and twenty-six (4,126) new shares, and (ii) to create one additional class of shares within the Company by amending Article 6 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation»).

The four thousand one hundred and twenty-six (4,126) new shares are subscribed by LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The four thousand one hundred and twenty-six (4,126) new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of eighty-two thousand five hundred and twenty Pounds (GBP 82,520.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves that the four thousand one hundred and twenty-six (4,126) new shares shall be issued in one additional class of shares, i.e.: four thousand one hundred and twenty-six (4,126) Class C shares, such class of shares having the exclusive right to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of a property as follows:

- The four thousand one hundred and twenty-six (4,126) Class C shares have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at 150/152 Bath Road, Maidenhead, Berkshire, in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves (i) to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation and (ii) to add one paragraph at the end of Article 6 of the Articles of Incorporation:

(i) the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at one hundred and eighty-five thousand nine hundred and sixty Pounds (GBP 185,960.-) represented by nine thousand two hundred and ninety-eight (9,298) shares of a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, issued as follows:»;

(ii) the following paragraph will be added at the end of Article 6 of the Articles of Incorporation:

«- four thousand one hundred and twenty-six (4,126) shares of Class C. The shares of Class C have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at 150/152 Bath Road, Maidenhead, Berkshire in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 3,200.-.

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at one hundred and twenty-three thousand five hundred and thirty-seven Euro and thirty cents (EUR 123,537.30).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le treize juin.

Par-devant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Eric Biren, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de LaSalle UK PROPERTY COMPANY III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.818 (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 82,520,-) pour le porter de son montant actuel de cent trois mille quatre cent quarante livres sterling (GBP 103.440,-) à celui de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 185.960,-), par l'émission de quatre mille cent vingt-six (4.126) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) et (ii) de créer une classe d'actions supplémentaire endéans la Société en modifiant l'Article 6 des statuts de la société (ci-après les «Statuts»).

Les quatre mille cent vingt-six (4.126) parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les quatre mille cent vingt-six (4.126) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 82.520,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que les quatre mille cent vingt-six (4.126) parts sociales nouvelles seront émises dans une catégorie supplémentaire de parts, à savoir quatre mille cent vingt-six (4.126) parts de catégorie C, cette catégorie de parts ayant le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession d'une propriété, comme suit:

- Les quatre mille cent vingt-six (4.126) parts de la catégorie C ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située au 150/152 Bath Road, Maidenhead, Berkshire conformément aux dispositions de l'article 7 des Statuts.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide (i) de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts et (ii) de rajouter un paragraphe à la fin de l'article 6 des Statuts:

(i) le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 185.960,-) représenté par neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (9.298) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, émises comme suit:»;

(ii) le paragraphe ci-dessous sera rajouté à la fin de l'article 6 des Statuts:

«- quatre mille cent vingt-six (4.126) parts de la catégorie C. Les parts de la catégorie C ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située au 150/152 Bath Road, Maidenhead, Berkshire conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 3.200,- EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à cent vingt-trois mille cinq cent trente-sept euros et trente cents (EUR 123.537,30).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 juin 2005, vol. 431, fol. 98, case 1. – Reçu 1.235,37 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2005.

H. Hellinckx.

(034828/242/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

LaSalle UK PROPERTY COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 107.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2005.

H. Hellinckx.

(034829/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

NEUE HECRO, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 16, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 73.403.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(033166//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

WATERVIEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1511 Luxembourg, 123, rue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 85.124.

In the year two thousand and five, on the sixteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of WATERVIEW, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 123, rue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 12 December 2001, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85.124, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 558, page 26754, of 10 April 2002, whose articles of association have been amended by deed of 14 December 2001 enacted before the undersigned, published in Mémorial C, number 649, page 31119, of 26 April 2002 and by deed of 8 December 2005 enacted before the undersigned, not yet published in Mémorial C.

For that purpose, appears the Luxembourg company HUBER LUX FINANCING CO., S.à r.l., with registered office at 123, rue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, sole shareholder of the Company, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal which will remain here annexed.

The proxy requests the notary to act that:

All the 1,000 (one thousand) shares of USD 25 (twenty-five US Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder of the Company waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to reduce the share premium of the Company at the date hereof, of an amount of USD 225,000,000 (two hundred twenty-five million US Dollars).

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de WATERVIEW, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 123, rue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, constituée par acte notarié du 12 décembre 2001, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.124, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 558, page 26754, du 10 avril 2002, dont les statuts ont été modifiés par acte notarié devant le soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649, page 31119, du 26 avril 2002 et par acte notarié devant le soussigné du 8 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C.

A cet effet comparait l'associé unique de la Société, la société luxembourgeoise HUBER LUX FINANCING CO., S.à r.l., avec siège au 123, rue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée.

Le comparant requiert le notaire d'acter que:

Toutes les 1.000 (mille) parts sociales de USD 25 (vingt-cinq dollars américains) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de réduire la prime d'émission de la Société, ce jour, d'un montant de USD 225.000.000 (deux cent vingt-cinq millions de dollars américains).

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à deux mille euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 151S, fol. 43, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

J. Elvinger.

(033492/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

TRAVEL WRITER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 87, avenue du Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 95.730.

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Christel Lemaître, maîtresse en histoire, née à Thionville (F), le 24 janvier 1976, demeurant à F-57000 Metz, 37, rue Dragon,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société TRAVEL WRITER S.à r.l, avec siège à L-4947 Hautcharage, 4, rue du X Septembre (R.C. N° B 95.730), constituée suivant acte notarié du 26 août 2003, publié au Mémorial C N° 1067 du 14 octobre 2003.

Laquelle comparante a demandé au notaire d'acter les changements suivants:

1. Ajoute d'un paragraphe à l'objet social et modification afférente de l'article 2 alinéa 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. alinéa 2. La société a encore comme objet l'activité d'Event Managers de tous genres, le commerce soit comme activité principale, soit par intermédiaire et courtage.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

2. Ajoute d'une nouvelle enseigne commerciale et modification afférente de l'article 4 qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination TRAVEL WRITER, S.à r.l. Concernant l'activité tourisme et events la société travaille sous l'enseigne CASSIOPEE DECOUVERTES. Concernant l'activité commerce et courtage elle prend l'enseigne CASSIOPEE.

3. Transfert du siège social de L-4947 Hautcharage, 4, rue du X Septembre à L-4940 Bascharage, 87, avenue du Luxembourg, et modification afférente de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Bascharage.

4. Refonte des statuts: Dorénavant à la demande de la comparante, les statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe depuis le 26 août 2003 une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TRAVEL WRITER, S.à r.l. Concernant l'activité tourisme et events la société travaille sous l'enseigne CASSIOPEE DECOUVERTES. Concernant l'activité commerce et courtage elle prend l'enseigne CASSIOPEE.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Bascharage. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet la promotion du tourisme luxembourgeois et/ou frontalier au bénéfice de groupes et associations culturelles ou sportives dans le cadre de visites guidées de sites naturels à caractère historique ou géologique.

La société a, en outre, pour objet la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle a encore comme objet l'activité d'Event Managers, et le commerce de tous genres, soit comme activité principale, soit par intermédiaire et courtage.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

L'année sociale coïncide avec l'année civile.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par la comparante.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par la comparante.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par la comparante.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: Ch. Lemaître, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2006, vol. 916, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 avril 2006.

G. d'Huart.

(033675/207/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

SREI (SOUTHERN EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 87.986.

Extrait de la Résolution de l'Associé Unique du 21 février 2006

L'associé unique de SREI (SOUTHERN EUROPE), S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Mark Roerink (avec adresse professionnelle au 206-216 Herengracht, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas), en tant que Gérant, et ce avec effet au 6 février 2006.

Luxembourg, le 21 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

M. van Krimpen et M. Torbick

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033178/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

SACA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 63.308.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Signature.

(033158//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

BRASSERIE-PIZZERIA MATARRESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 34, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 40.278.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(033168//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

HÜBNER PIANOS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.
H. R. Luxemburg B 72.648.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundsechs, am vierundzwanzigsten Januar.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtwohnsitz zu Mersch (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Marcus Hübner, Klavierbaumeister, wohnhaft in D-54292 Trier, Theodor-Heuss-Allée 14.

Der Erschienene hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HÜBNER PIANOS, S.à r.l., mit Sitz in L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit dem damaligen Amtssitz in Hesperingen, am 19. November 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 50 vom 15. Januar 2000.

Dass sich das Kapital der Gesellschaft auf zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), beläuft und eingeteilt ist in einhundert (100) Anteile von je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-).

Dass der Erschiene alleiniger Gesellschafter der vorgenannten Gesellschaft HÜBNER PIANOS, S.à r.l. ist.

Der alleinige Gesellschafter erklärt die Gesellschaft HÜBNER PIANOS, S.à r.l., vorbenannt, mit Wirkung am 31. Dezember 2005 aufzulösen.

Er hat Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft und ist genauestens über die finanzielle Lage der Gesellschaft informiert.

Dem Geschäftsführer wird Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Der Erschiene, in seiner Eigenschaft als Liquidator, erklärt alle Passiva geregelt zu haben und alle Aktiva übernommen zu haben, und verpflichtet sich des weiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten unter seine persönliche Haftung zu übernehmen.

Er ist bevollmächtigt alle Steuererklärungen zu machen, Eintragungen im Handelsregister zu tätigen und alle notwendigen oder nützlichen Dokumente in Bezug auf die Gesellschaftsauflösung zu machen.

Auf Grund dieser Fakten erklärt der Notar die Gesellschaft als aufgelöst.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute in D-54292 Trier, Theodor-Heuss-Allee 14 hinterlegt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Hübner, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 janvier 2006, vol. 435, fol. 23, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 22. März 2006.

H. Hellinckx.

(033878/242/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

CEDOBAR 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 109.022.

Extrait de la Résolution de l'Associé Unique du 21 février 2006

L'associé unique de CEDOBAR 2, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Mark Roerink (avec adresse professionnelle au 206-216 Herengracht, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas), en tant que Gérant, et ce avec effet au 6 février 2006.

Luxembourg, le 21 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

M. van Krimpen et M. Torbick

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033179/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

SREP (FRANCE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.125,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 78.462.

Extrait de la Résolution de l'Associé Unique du 21 février 2006

L'associé unique de SREP (FRANCE), S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Mark Roerink (avec adresse professionnelle au 206-216 Herengracht, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas), en tant que Gérant, et ce avec effet au 6 février 2006.

Luxembourg, le 21 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

M. van Krimpen et M. Torbick

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033180/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

PEARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 41.183.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 avril 2006 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

- M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 39, Via C. Maraini, CH-6900 Lugano,

- M. Diego Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano,

- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et

- le mandat du commissaire aux comptes sortant:

- PANNELL KERR FORSTER S.A., avec siège social au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano,

ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, de telle sorte qu'ils viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 avril 2006 que:

- M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 39, Via C. Maraini, CH-6900 Lugano, et

- M. Diego Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano,

ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs-délégués de la société pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034486/521/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

D8 PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 572.600,-.
 Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
 R. C. Luxembourg B 94.967.

Le présent rectificatif est établi afin de porter à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que le siège social du gérant et associé EURO-PA D8 PARK, S.à r.l. a été transféré en date du 24 janvier 2006 à l'adresse suivante:

8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

MERCURIA SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033201/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

BRIDGE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
 Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 71.796.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FISCOGES, S.à r.l.

P. Lambert

(033208//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 1, Société à responsabilité limitée.
 Registered office: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
 R. C. Luxembourg B 115.469.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirty-first of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) V L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Saskia Konsbruck, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 1, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The 500 shares have been subscribed as follows:

- 500 shares have been subscribed by BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) V L.P., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2006.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
2. Mr John Sutherland, manager, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, with professional address at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg is appointed sole manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) V L.P., ein limited partnership bestehend unter dem Recht der Cayman Islands, mit Sitz in c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hier vertreten durch Saskia Konsbruck, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 1, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben eines Gesellschafters dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen.

Die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 20. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden folgendermaßen gezeichnet:

- 500 Anteile wurden von BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) V L.P., vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2006.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr tausendfünfhundert Euro geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxemburg.

2. Herr John Sutherland, Geschäftsführer, geboren am 2. Dezember 1964 in Lower Hutt, New Zealand, mit professioneller Adresse in 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxemburg, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgeannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 13, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

J. Elvinger.

(034099/211/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

CRV CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 114.761.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41109 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

J. Elvinger

Notaire

(033161/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

C.F.I.M. COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.532.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(033221/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

ATASONIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 111.429.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(033228/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

S.M.R.L. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.302.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(033231/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

R & C & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 110.950.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 avril 2006

1. Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né le 13 mai 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, est nommé Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi. Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

2. La société MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de COMINDUS S.A. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

3. Le siège social de la société est transféré au 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société R & C & PARTNERS S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034583/545/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

EUROLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.
R. C. Luxembourg B 115.458.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

SIX FILMS LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, inscrite au «Registrar of Companies» de Tortola, sous le numéro IBC 412562,

représentée par un de ses administrateurs, à savoir Maître Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 septembre.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de EUROLD, S.à r.l. société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, SIX FILMS LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Décision de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

SIX FILMS LTD., prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures statutaires de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 89, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

E. Schlessler.

(033985/227/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

QUILTSTUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7215 Bereldange, 11, rue de l'Orée du Bois.

R. C. Luxembourg B 115.386.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Nadine Majerus, chargée de cours, née à Wiltz, le 19 avril 1973, demeurant à L-7215 Bereldange, 11, rue de l'Orée du Bois;

2.- Monsieur Romain Thilmann, employé privé, né à Luxembourg, le 7 juin 1966, demeurant à Bereldange, demeurant à L-7215 Bereldange, 11, rue de l'Orée du Bois;

3.- Madame Margot Lentz, retraitée, née à Wilwerdange, le 5 mai 1935, demeurant à L-8822 Kuborn, 2, rue Théodore Welbes;

ici représentée par Madame Nadine Majerus, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de QUILTSTUFF, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet le commerce, l'achat et la vente de tissus, de mercerie et bonneterie, de dentelles et de textiles.

La société a en outre pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Madame Nadine Majerus, chargée de cours, demeurant à L-7215 Bereldange, 11, rue de l'Orée du Bois, soixante-dix-huit parts sociales.	78
2.- Monsieur Romain Thilmann, employé privé, demeurant à L-7215 Bereldange, 11, rue de l'Orée du Bois, vingt parts sociales	20
3.- Madame Margot Lentz, retraitée, demeurant à L-8822 Kuborn, 2, rue Théodore Welbes, deux parts sociales.	2
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-7215 Bereldange, 11, rue de l'Orée du Bois.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérantes de la société pour une durée indéterminée:
 - Madame Nadine Majerus, chargée de cours, née à Wiltz, le 19 avril 1973, demeurant à L-7215 Bereldange, 11, rue de l'Orée du Bois, gérante administrative; et
 - Madame Margot Lentz, retraitée, née à Wilwerdange, le 5 mai 1935, demeurant à L-8822 Kuborn, 2, rue Théodore Welbes, gérante technique.
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'une gérante jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Majerus, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2006, vol. 536, fol. 21, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2006.

J. Seckler.

(033063/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

OBANOSH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 44.378.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 avril 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 10 avril 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 10 avril 2006, la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour OBANOSH, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034531/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

58032

ORNI INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.106.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 avril 2006 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

«Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de M. Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., en tant qu'administrateur de la société pour un terme devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes clôturés au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de Noël Didier en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour un terme devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes clôturés au 31 décembre 2006.»

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034540/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 80.359.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 décembre 2005

Nomination, en qualité de délégué à la gestion journalière, de Monsieur Emmanuel Osti, demeurant professionnellement à F-75015 Paris, 15, rue Nicolas Charlet et de Monsieur Martial Lopez demeurant professionnellement F-13380 Plan-de-Cuques, Montée de Gardanens.

Le mandat des nouveaux délégués à la gestion journalière prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2006.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033251/817/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.
